

Communiqué de presse

Date :
30. septembre 2020

Embargo :

Contact :
Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA autorise un quatrième organisme de surveillance

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA octroie une autorisation comme organisme de surveillance à FINcontrol Suisse SA qui devient dès lors le quatrième organisme de surveillance selon la LEFin et la LSFin.

La FINMA octroie au 29 septembre 2020 une autorisation comme organisme de surveillance à FINcontrol Suisse SA sise à Zoug qui devient dès lors le quatrième organisme de surveillance selon la LEFin et la LSFin (voir aussi le [communiqué de presse du 7 juillet 2020](#) et [celui du 12 août 2020](#)). Les organismes de surveillance seront à l'avenir responsables de la surveillance des gestionnaires de fortune et des *trustees*. Pour le moment reste encore à traiter pour la FINMA une requête en autorisation comme organisme de surveillance.